



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2021-079

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2021

Sommaire

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie / Direction départementale des territoires de Haute-Savoie-STEM

74-2021-04-20-00002 - Arrêté préfectoral n° DDT-2021-0637 portant
cessation d exploitation d un établissement d enseignement, à titre
onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière
« AUTO-ECOLE ANTHONY ERB », 30 rue du Carroz 74130 BONNEVILLE,
Monsieur Anthony ERB (2 pages)

Page 3

74_DDT_Direction départementale des
territoires de Haute-Savoie

74-2021-04-20-00002

Arrêté préfectoral n° DDT-2021-0637 portant
cessation d exploitation d un établissement
d enseignement, à titre onéreux, de la conduite
des véhicules à moteur et de la sécurité routière
« AUTO-ECOLE ANTHONY ERB », 30 rue du
Carroz 74130 BONNEVILLE, Monsieur Anthony
ERB



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service transition énergétique et mobilités

Cellule éducation routière

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Annczy, le 20 avril 2021

Arrêté préfectoral n° DDT-2021-0637 portant cessation d'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

VU l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGCD/SLI/PAC/2021-013 du 18 mars 2021, portant délégation de signature à Monsieur Julien LANGLET, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2021-0482 du 18 mars 2021 de subdélégation de signature de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2018-1610 du 24 septembre 2018 autorisant Monsieur Anthony ERB à exploiter pour cinq ans, sous le n° E 13 074 0004 0, l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « AUTO-ECOLE ANTHONY ERB », situé 30 rue du Carroz 74130 BONNEVILLE;

CONSIDERANT la cessation d'activité de Monsieur Anthony ERB en tant qu'exploitant de l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière sus-nommé, à compter du 20 avril 2021 ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 2018-1610 du 24 septembre 2018 est **abrogé**.

Article 2 : Les cerfas 02, les attestations d'inscriptions au permis de conduire ANTS et les livrets d'apprentissage des élèves inscrits dans l'établissement devront leur être restitués dans le délai de dix jours suivant la date de notification du présent arrêté.

15 rue Henry-Bordeaux
74998 Annecy cedex 9
Tél. : 04 50 33 60 00
Mél. : raymond.excoffier@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr


1/2

Article 3 : La présente décision est enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 08 janvier 2001 précité.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Article 5 : Monsieur le directeur départemental des territoires et Madame la déléguée à la cellule éducation routière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Monsieur Anthony ERB.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
pour le directeur départemental des territoires,
la déléguée à l'éducation routière,



Éléonore RICHARD